

## Projet de décret relatif à la réélection collective de membres du pouvoir judiciaire<sup>1</sup>

Rapporteur: **Theo Studer** (PDC/CVP, LA).  
Représentante du Conseil de la magistrature: **Antoinette de Weck, présidente**

### Entrée en matière

**Le Rapporteur.** Le décret concerne la réélection de deux assesseurs à la Commission de surveillance en matière de privation de liberté à des fins d'assistance, quatre assesseurs à la Commission d'expropriation, un assesseur à la Commission de recours en matière d'améliorations foncières et deux présidents des tribunaux d'arrondissement de la Sarine et du Lac. Selon les dispositions transitoires de la loi sur l'élection et la surveillance des juges, cette réélection se fait in globo par décret. En effet, le Conseil de la magistrature et la Commission de justice ont constaté que rien ne s'opposait à la réélection de ces personnes qui sont déjà en fonction. La Commission de justice vous propose d'entrer en matière et d'approuver le décret.

– L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à la lecture des articles.

### Lecture des articles

ARTICLE UNIQUE, TITRE ET CONSIDÉRANTS

**Le Rapporteur.** Pas de commentaire.

– Adoptés.

L'examen du décret est ainsi terminé. Il est directement passé au vote final.

### Vote final

– Au vote final, ce projet de décret est adopté dans son ensemble, sans modification, par 70 voix sans opposition ni abstention.

### Ont voté oui:

Ackermann (SC, PDC/CVP), Aebischer (SC, PS/SP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Andrey (GR, PDC/CVP), Bapst (SE, PDC/CVP), Berset (SC, PS/SP), Beyeler (SE, ACG/MLB), Binz (SE, UDC/SVP), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Boschung M. (SE, PDC/CVP), Bourgknecht (FV, PDC/CVP), Brodard J. (SC, PDC/CVP), Bulliard (SE, PDC/CVP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Bussard (GR, PDC/CVP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Chassot (SC, ACG/MLB), Collomb (BR, PDC/CVP), Cotting (SC, PLR/FDP), de Roche (LA, ACG/MLB), de Weck (FV, PLR/FDP), Etter (LA, PLR/FDP), Fasel (SE, PDC/CVP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Feldmann (LA, PLR/FDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Gander (FV, UDC/SVP), Gavillet (GL, PS/SP), Gendre (SC, PS/SP), Genoud (VE, UDC/SVP), Girard (GR, PS/SP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Jendly (SE, PDC/CVP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC/CVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Lauper (SC, PDC/CVP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Marbach (SE, PS/SP), Menoud E. (GR, PDC/CVP), Menoud Y. (GR, PDC/CVP), Morand (GR, PLR/FDP), Page (GL, UDC/SVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP),

Peiry S. (FV, UDC/SVP), Pittet (VE, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Rapporteur (.), Repond (GR, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Rime (GR, PS/SP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Roubaty (SC, PS/SP), Schoenenweid (FV, PDC/CVP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Stempfel (LA, PDC/CVP), Studer A. (SE, ), Suter (SC, ACG/MLB), Thalmann-B (LA, UDC/SVP), Thomet (SC, PS/SP), Thürler (GR, PLR/FDP), Vial (SC, PDC/CVP), Wicht (SC, PLR/FDP). Total: 70.

## Projet de décret N° 150

### relatif au subventionnement des travaux complémentaires de transformation et de rénovation du toit de l'hôpital fribourgeois, site de Billens<sup>2</sup>

Rapporteur: **André Schoenenweid** (PDC/CVP, VF).  
Commissaire: **Anne-Claude Demierre, Directrice de la santé et des affaires sociales.**

### Entrée en matière

**Le Rapporteur.** La commission parlementaire vous présente son analyse et sa prise de position au sujet du projet de décret N° 150 visant à octroyer une subvention complémentaire de l'ordre de 180 000 francs. Une visite détaillée des locaux transformés, sous la toiture, a eu lieu le 2 octobre dernier, juste avant la séance de la commission parlementaire. Le message N° 150 est complet et permet de vous faire déjà une opinion. Je vous indique maintenant les éléments significatifs complémentaires. Ces travaux d'isolation et de réfection de la couverture sont intervenus en cours de chantier. La décision d'effectuer ces travaux est une bonne décision en raison notamment des risques de fuite et d'infiltration d'eau dus à des couvertures abîmées et aussi en raison de la déperdition de chaleur importante due à l'absence d'isolation thermique en sous-couverture. Le devis initial était sur ce point incomplet et relève de la responsabilité de l'Association des communes glânoises et, bien sûr, de leurs mandataires. Les locaux sont actuellement bien utilisés par les services techniques de Billens. Plusieurs députés, assez agacés en séance, ont relevé le manque de vigilance. Ils se sont sentis mis devant le fait accompli, ce qui n'est pas très agréable. Néanmoins, la commission parlementaire relève que le Réseau santé Glâne remet à l'hôpital fribourgeois (HFR), avec les travaux découlant du décret de 2005 et ces travaux complémentaires, un bâtiment hospitalier transformé et en bon état. Il faut le souligner. La commission parlementaire, en complément, demande à l'Etat, pourvoyeur de subventions, d'avoir un regard aiguisé, plus pointu et pertinent sur les devis présentés, en particulier pour les bâtiments et autres infrastructures du HFR. Il demande aussi une meilleure collaboration et synergie dans les domaines techniques entre le réseau HFR et les services compétents de l'Etat. Avec ces remarques, la commission parlementaire entre en matière et accepte le projet de décret. Il vous prie de faire de même.

<sup>1</sup> Texte du décret p. 2117.

<sup>2</sup> Message pp. 2088ss.

**Demierre Anne-Claude, Directrice de la santé et des affaires sociales.** En 2005, le Grand Conseil avait octroyé pour la rénovation de l'Hôpital du Sud fribourgeois, site de Billens, une subvention de 10 722 240 francs, soit 55% des coûts de transformation et de rénovation. Au moment de l'établissement du devis, les auteurs du projet avaient estimé que l'état général de l'enveloppe extérieure, rénovée en 1998, de la toiture et de la ferblanterie était bon. Il avait été décidé de ne pas procéder à la mise en place d'une sous-toiture et d'une isolation, à l'exception d'un secteur restreint qui accueillait les éléments techniques de ventilation. J'aimerais rappeler ici que l'accès à la toiture n'était pas possible, en tout cas pas aisé, et que par ailleurs nous n'avions pas à disposition les plans d'origine. Au moment de l'exécution des travaux dans les combles pour la pose des éléments techniques de ventilation, après avoir ouvert le toit, il a été constaté que la couverture en cuivre et la sous-toiture étaient dans un état particulièrement précaire, à la grande surprise de tous. Si l'on avait procédé aux travaux tels que prévus initialement, c'est-à-dire à la couverture du toit pour un secteur restreint, il était évident que nous prenions des risques liés à des infiltrations d'eau dans les locaux rénovés, ce qui aurait entraîné immanquablement des coûts importants au fil des années. De plus, avec l'augmentation très importante des coûts de chauffage en 2008, engendrée par la hausse massive des prix du pétrole, il est apparu peu raisonnable de mener à bien des travaux de cette importance sans profiter des installations de chantier mais, aussi, surtout de la fermeture du site pour réaliser une sous-toiture et une isolation qui auraient, de toute façon, dû être effectuées par l'hôpital fribourgeois dans des délais extrêmement rapprochés. Cela allait aussi dans un sens d'économie d'énergie. Donc, à la demande du maître de l'ouvrage, qui est l'Association des communes de la Glâne, ma Direction a autorisé ces travaux complémentaires, en date du 6 février 2008, dans le respect des procédures ordinaires. Nous avons déjà inscrit les premiers montants dans le cadre du budget 2009. Pour le budget 2010, il reste un montant d'environ 13 000 francs à payer pour ces travaux. Le montant total s'élève à 328 080 francs et le montant qui est à charge du canton, soit 55%, se monte à 180 444 francs.

J'aimerais remercier ici l'ensemble des communes de la Glâne qui a remis à l'Hôpital fribourgeois un hôpital qui répond aux missions données par la planification et qui sera un outil de travail extrêmement bon pour répondre aux besoins de la population fribourgeoise. C'est avec ces remarques que je vous invite à accepter ce projet de décret.

**Gavillet Jacques (PS/SP, GL).** Si le site hospitalier de Billens prend l'eau, il n'y a pas l'ombre d'un doute, il faut le rénover. Il était prévu, comme cela a été dit, dans le devis initial une somme de 78 000 frs et au final on se trouve avec une facture de 406 412 frs. Il est vrai qu'il ne s'agit pas d'un dépassement mais d'un crédit complémentaire. On n'a rien vu, rien n'a été détecté lors du devis initial car l'accès à la toiture n'était pas facile et, qui plus est, il n'y avait pas de plan, donc aucune information. Résultat des courses: comme le bâtiment était en chantier, on procède à une

vision locale et l'autorisation de transformer et de rénover est donnée avec l'accord des communes. Ce qui m'interpelle dans cette affaire, et qui ne joue pas bien, c'est la manière de procéder. Dans le message il est dit et je cite: «Il avait été décidé de ne pas toucher à l'enveloppe extérieure du bâtiment, ni à la toiture et aux combles». Je cite plus loin: «Ce choix était justifié par le bon état général de la toiture». Un petit peu plus loin: «L'état s'est avéré beaucoup plus précaire que ce qui avait été considéré au moment de l'établissement du budget». Donc, il y a là quand même une incohérence, une contradiction.

En résumé, cette manière de fonctionner, autrement dit de mettre le citoyen devant le fait accompli, n'est pas synonyme pour moi de transparence et de démocratie. Toute proportion gardée, je ne peux m'empêcher d'établir une modeste similitude avec nos projets routiers. Ceci dit, je vous invite à accorder ce subventionnement pour le site de Billens, parole de Glânois.

**Schuwey Roger (UDC/SVP, GR).** Die SVP-Fraktion hat den Dekretsentwurf über den Beitrag an die zusätzlichen Umbau- und Renovationsarbeiten am Dach des Spitals mit Interesse und Staunen analysiert. Das Dach ist der wichtigste Bestandteil jeden Gebäudes. Es ist unverständlich, dass man den schlechten Zustand des Unterdachs und der Kupferdeckung nicht schon zu Beginn der Renovation des Gebäudes wahrgenommen hat. Die Direktion für Gesundheit sowie der Verwaltungsrat des Spitals haben die Renovation des Daches in Auftrag gegeben. Man stellt uns vor vollendete Tatsachen. Man hätte dies dem Grossen Rat mindestens mitteilen müssen. Wir hoffen, dass sich solche Situationen nicht wiederholen. Die Mehrheit unserer Fraktion ist für Eintreten.

**Glauser Fritz (PLR/FDP, GL).** Le groupe libéral-radical s'est penché sur ce décret concernant la toiture de l'hôpital fribourgeois, site de Billens, qui demande un montant supplémentaire de 180 444 francs au maximum, pour des travaux complémentaires sur la toiture non prévus. C'était la bonne décision d'effectuer ces travaux supplémentaires tout de suite alors que le site était en chantier. Laisser ce toit dans cet état aurait été irresponsable ou le réparer plus tard aurait engendré des coûts nettement plus élevés. Il fallait décider vite pour profiter du chantier en route, par exemple des échafaudages existants. Vu de cet angle nous pouvons souligner l'excellent travail du préfet de la Glâne et président de la commission de bâtisse. Il fallait convaincre les délégués des communes glânoises de la nécessité de ces travaux et, en plus, d'une contribution supplémentaire pour cette rénovation imprévue.

Avec ces considérations, le groupe libéral-radical accepte l'entrée en matière et ce projet de décret dans la version du Conseil d'Etat.

**Butty Dominique (PDC/CVP, GL).** Le groupe démocrate-chrétien a analysé le projet de décret soumis et l'a transformé en trois questions posées alors à la commission de bâtisse:

– Pourquoi est-ce que la différence entre les deux devis s'élève à plus de 300 000 francs? Réponse de la

commission de bâtisse: l'accès au toit était très difficile.

– Pourquoi n'avez-vous pas consulté l'architecte cantonal? Les projets concernant les immeubles de la DSAS n'étaient pas contrôlés par la DAEC à l'époque; immeubles de la DAEC, fief exclusif de l'architecte cantonal.

– Pourquoi avez-vous annoncé les difficultés à respecter le premier budget, aux bailleurs de fonds que sont les communes et le Grand Conseil, qu'après la réalisation des travaux? Réponse de la commission de bâtisse: le Grand Conseil est d'une telle lenteur!

Le groupe démocrate-chrétien regrette que de telles façons d'agir anéantissent la volonté de chaque conseil communal d'établir des budgets réalistes. Afin de ne pas pénaliser ces mêmes communes nous vous proposons d'accepter la vision de la commission.

Pour anecdote, lors des premiers contacts avec M. Demierre, celui-ci m'a dit: «Avant de gueuler, tu verras la technicité qu'abrite ce toit». Dans le premier local où nous avons été accueillis il y avait un seul élément, c'était un carton à chaussures sur lequel il était écrit «Réception», un grand trait au feutre noir et dessous «Décorations de Noël». Merci pour la technicité!

**Rey Benoît** (AGC/MLB, FV). A la lecture du message nous avons pu constater que les travaux sont terminés. Le projet est donc sous toit. Dans ce sens, le groupe Alliance centre gauche ne peut que vous encourager à accepter ce message et ce projet de décret. Il nous semble effectivement judicieux, même si nous avons aussi quelques questions concernant les analyses préalables, d'avoir utilisé le temps des travaux pour réaliser et pour prendre des mesures d'isolation qui, dans les discussions que nous avons eues ce matin, semble parfaitement adéquates.

**Le Rapporteur.** Les propos des rapporteurs des différents groupes expriment un certain agacement au sein de notre commission. Néanmoins, les travaux effectués étaient nécessaires et bien sûr utiles. Et, comme dans la chanson du Vieux chalet, il y a maintenant à Billens un bel hôpital qui répond tout à fait aux besoins de notre population.

**La Commissaire.** Par rapport aux différentes interventions, je comprends le sentiment de la mise devant le fait accompli. J'aimerais rappeler un certain nombre d'éléments. Le maître d'ouvrage pour la rénovation de l'Hôpital de Billens était l'Association des communes de la Glâne. Elle a mandaté un architecte, à l'époque le bureau Buache + Module qui a fait un devis en fonction de l'état du bâtiment et sur présentation de ce devis, le Grand Conseil, sur proposition du Conseil d'Etat, a accepté un montant de subventions qui n'a fait l'objet d'aucune modification. D'ailleurs, l'Association des communes de la Glâne a présenté des demandes liées à des dépassements de crédits, notamment pour des augmentations de matériaux. Nous avons refusé toutes ces demandes, nous étions dans le cadre d'une subvention. Lors de l'exécution des travaux de la sous-toiture,

comme je vous l'ai expliqué, lorsque nous avons ouvert le toit, nous avons constaté que ce qui était apparu au moment de l'élaboration du devis comme une toiture en bon état ne l'était pas. A ce moment-là que faire? Il y avait deux solutions.

La première était de faire des travaux pour couvrir la partie technique de ventilation et de ne pas procéder à la rénovation du reste du toit. Le nouveau propriétaire, qui est l'hôpital fribourgeois, aurait alors dû se débrouiller dans les prochaines années avec ce toit qui prend l'eau. La deuxième solution était de prendre ses responsabilités. On constate le problème et on regarde ensemble ce que l'on peut faire. C'est ce qui a été fait par la commission de bâtisse. Nous sommes allés visiter cette toiture. Nous avons constaté que, contrairement à ce que nous avons imaginé, il y avait effectivement un problème: je vous l'ai dit, il y avait des risques d'infiltration, des risques d'infiltration sur l'installation technique, qui était bien plus chère que les 70 000 francs prévus pour couvrir le toit, et des risques d'infiltration pour l'ensemble du bâtiment. S'ajoutait en même temps la problématique de rénover ce toit pour des questions d'isolation. A ce moment, nous avons décidé d'autoriser l'exécution de la rénovation totale de la toiture. De toute façon l'hôpital fribourgeois aurait dû procéder à ces travaux d'ici deux ou trois ans. Qu'est-ce que nous aurions dû faire? Nous aurions dû remonter une installation de chantier et refermer une partie de l'hôpital pour procéder à ces travaux.

En ce qui concerne le délai et le temps d'information, nous étions à ce moment-là au début 2008. Nous devions faire les travaux le plus vite possible pour que l'hôpital puisse être à nouveau rapidement ouvert, parce que nous avons besoin de ces lits pour l'exploitation de l'hôpital fribourgeois. Ce sont ces raisons qui nous ont amenés à autoriser l'exécution des travaux. J'assume cette décision. Je pense que c'était une décision responsable et qu'il aurait été irresponsable de refuser ces travaux à ce moment-là.

En ce qui concerne l'information au Grand Conseil, nous avons immédiatement mis ces montants au budget 2009, au moment de son élaboration. Vous avez vu passer cette somme dans le cadre du budget 2009. On ne peut pas dire qu'il y avait une volonté de cacher les choses.

Concernant les communes, j'aimerais dire que l'Association des communes a régulièrement été informée par la commission de bâtisse lors des assemblées des 20 juin 2007, 21 novembre 2007, 4 juin 2008 et 19 novembre 2008. Au cours de ces quatre assemblées, les communes ont pu suivre l'évolution du projet. Elles ont été mises au courant des problématiques rencontrées et quatre visions locales ont été organisées à l'Hôpital de Billens, visions locales ouvertes non seulement aux délégués du Réseau santé de la Glâne, mais aux autres représentants des communes, qui étaient également les bienvenus. Ces séances ont eu lieu les 11 juillet 2007 et 27 février 2008, c'est-à-dire au moment même de la décision de ces travaux, le 4 juin 2008 et le 7 janvier 2009, date de l'inauguration du bâtiment rénové.

Concernant ce que la commission a pu voir lorsque l'on a été visité la sous-toiture, si effectivement dans une pièce il n'y avait que le carton de décorations de Noël, je confirme que dans l'autre il y avait toutes les

installations techniques. On n'a jamais eu l'intention de rénover ce toit pour y installer quelque chose d'autre que les installations techniques. On a répondu à l'urgence. M. le Député Butty a oublié de dire que toute une partie avait pu être affectée pour les concierges et l'intendance de l'hôpital. On a pu alors récupérer une partie des locaux qui a pu être utilisée de cette façon. C'est avec ces remarques que je vous invite à accepter ce projet de décret.

#### Lecture des articles

ART. 1 ET 2

– Adoptés.

ART. 3, TITRE ET CONSIDÉRANTS

– Adoptés.

– La lecture des articles est ainsi terminée. Il est directement passé au vote final.

#### Vote final

– Au vote final, ce projet de décret est adopté dans son ensemble, sans modification, par 77 voix sans opposition ni abstention.

#### Ont voté oui:

Ackermann (SC, PDC/CVP), Aebischer (SC, PS/SP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Andrey (GR, PDC/CVP), Badoud (GR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC/CVP), Berset (SC, PS/SP), Beyeler (SE, ACG/MLB), Binz (SE, UDC/SVP), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Boschung M. (SE, PDC/CVP), Bourgnicht (FV, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard J. (SC, PDC/CVP), Bulliard (SE, PDC/CVP), Burgener (FV, PS/SP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Bussard (GR, PDC/CVP), Butty (GL, PDC/CVP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Chassot (SC, ACG/MLB), Clément (FV, PS/SP), Cotting (SC, PLR/FDP), Crausaz (SC, PDC/CVP), de Roche (LA, ACG/MLB), de Weck (FV, PLR/FDP), Fasel (SE, PDC/CVP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Feldmann (LA, PLR/FDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Fürst (LA, PS/SP), Gander (FV, UDC/SVP), Ganiot (FV, PS/SP), Gavillet (GL, PS/SP), Gendre (SC, PS/SP), Genoud (VE, UDC/SVP), Girard (GR, PS/SP), Glauser (GL, PLR/FDP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Hänni-F (LA, PS/SP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Jendly (SE, PDC/CVP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC/CVP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Marbach (SE, PS/SP), Menoud E. (GR, PDC/CVP), Menoud Y. (GR, PDC/CVP), Morand (GR, PLR/FDP), Page (GL, UDC/SVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Pittet (VE, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Rapporteur (, ), Repond (GR, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Rime (GR, PS/SP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Roubaty (SC, PS/SP), Schorderet G.(SC, UDC/SVP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/

CVP), Stempfeli (LA, PDC/CVP), Studer A. (SE, ), Studer T. (LA, PDC/CVP), Suter (SC, ACG/MLB), Thalman-B (LA, UDC/SVP), Thévoz (FV, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP), Thürler (GR, PLR/FDP), Vial (SC, PDC/CVP), Wicht (SC, PLR/FDP). Total: 77.

### Postulat P2053.09 Josef Fasel/Claudia Cotting (fraude à l'aide sociale et fraudeurs)<sup>1</sup>

#### Retrait

**Cotting Claudia (PLR/FDP, SC).** Avec mon collègue Joseph Fasel nous avons déposé un postulat afin d'en savoir plus sur l'obtention déloyale d'aides sociales, entre autres questions et constatations qui ne sont souvent pas de petites affaires. M<sup>me</sup> la Commissaire du gouvernement nous a communiqué que la modification de la loi sur l'aide sociale était en traduction et qu'elle serait traitée au plénum en février prochain. Si notre postulat est accepté, cette révision de la LASoc serait mise en attente du rapport faisant suite au postulat. Afin de ne pas retarder la révision de cette loi que nous attendons, nous retirons notre postulat et nous partons de l'idée que la commission ordinaire sera constituée à la session de décembre pour que les travaux soient prêts en février, comme promis. Nous veillerons et nous interviendrons car cette modification doit aller dans le sens que l'on souhaitait lors de la discussion sur la motion Peiry et le postulat Collaud en juin dernier.

– Ce postulat étant retiré, cet objet est liquidé.

- La séance est levée à 11 h 45.

Le Président:

**Pierre-André PAGE**

Les Secrétaires:

**Mireille HAYOZ**, secrétaire générale

**Marie-Claude CLERC**, secrétaire parlementaire

<sup>1</sup> Déposé et développé le 8 mai 2009, BGC p. 793; réponse du Conseil d'Etat le 13 octobre 2009, BGC pp. 2379ss.